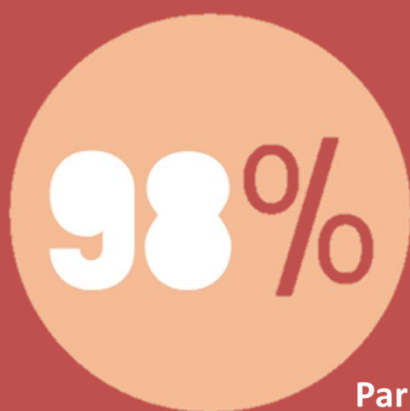


16

Propositions



Par le 

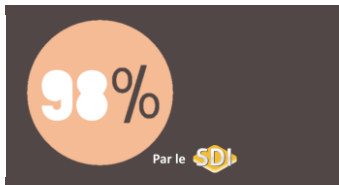
Pour replacer les
indépendants, TPE et PME
au cœur de la Présidentielle

2017



SOMMAIRE

1- Prendre en compte les TPE afin de définir des législations adaptées aux entreprises de moins de 20 salariés et aux indépendants	3
2- Créer des cellules TPE dans chaque branche professionnelle	3
3- Définir le temps de travail dans les TPE avec les salariés	3
4- Ouvrir la formation professionnelle aux salariés de TPE et aux personnes en recherche d'emploi.....	4
5- Alléger les charges des TPE et réorienter les fonds du CICE.....	4
6- Rehausser à 20 salariés le seuil minimum pour élire des représentants du personnel	4
7- Plafonner les indemnités de licenciement selon la taille des entreprises.....	4
8- Inscrire le terme « TPE » dans la Constitution française	5
9- Plafonner le montant et le nombre de commissions d'intervention sur les comptes bancaires	5
10- Autoriser la portabilité des comptes bancaires professionnels	5
11- Rendre les micro-crédits accessibles pour les TPE	5
12- Revaloriser l'artisanat	5
13- Créer une cellule TPE à Pôle Emploi pour résorber le chômage	6
14- Supprimer le RSI au profit d'un rattachement au régime général de la Sécurité Sociale avec liberté de choix du statut.....	6
15- Supprimer le compte de pénibilité dans les TPE.....	6
16- Supprimer le prélèvement de l'impôt à la source	6



PROPOSITIONS

1- Prendre en compte les TPE afin de définir des législations adaptées aux entreprises de moins de 20 salariés et aux indépendants

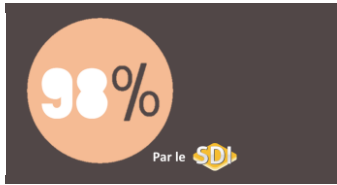
A défaut d'identifier les TPE, le législateur se lance dans des usines à gaz inapplicables et/ou particulièrement pénalisantes pour les TPE, ex : interdiction de contrats de travail à temps partiel inférieurs à 24h/semaine, mise en place du compte de pénibilité, conditions d'exercice de la médecine du travail, etc. Chaque législation est précédée d'une "étude d'impact". L'objectif est ici d'intégrer une obligation d'étude d'impact pour les TPE qui, ne l'oublions pas, représentent 98% des entreprises concernées.

2- Créer des cellules TPE dans chaque branche professionnelle

Les branches professionnelles rassemblent les représentants des entreprises et des salariés, dénommés "partenaires sociaux". Les représentants en charge de négocier les règles applicables à l'ensemble des entreprises sont systématiquement issus d'entreprises grandes et moyennes, professionnels aguerris de la négociation, formés à cet exercice qu'ils pratiquent à temps plein. Ainsi que la branche de l'automobile négocie tant pour Renault et PSA, que pour le garagiste de quartier, le vendeur de cycles ou le gérant d'auto-école. Aberrant n'est-ce pas ? Chaque convention collective devrait disposer d'une cellule "TPE" en charge d'adapter les règles issues de la convention collective à cette taille d'entreprise.

3- Définir le temps de travail dans les TPE avec les salariés

Les TPE se définissent par leur adaptabilité et leur réactivité. Imposer une gestion du temps purement administrative n'a aucun sens dans une petite structure tenue par des variations d'activité parfois importantes. Le temps de travail doit y être défini de la façon la plus souple possible, en accord avec les salariés, au mois, au trimestre, à l'année, dans un cadre réglementaire clair mais offrant un maximum de souplesse.



4- Ouvrir la formation professionnelle aux salariés de TPE et aux personnes en recherche d'emploi

Les taxes à la charge des entreprises destinées à la formation professionnelle continue représentent 35 milliards d'euros, soit le 1/3 du budget annuel de l'Education Nationale. Ces sommes sont particulièrement mal réparties : affectées principalement aux cadres des grandes entreprises, elles bénéficient peu aux salariés des TPE, et très peu aux personnes en recherche d'emploi. Dans le même temps, les TPE peinent à trouver du personnel qualifié pour développer leur activité...

5- Alléger les charges des TPE et réorienter les fonds du CICE

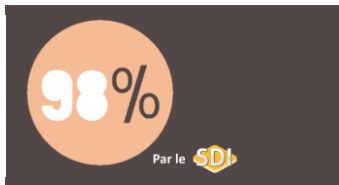
Avec la création de 60.000 emplois stables en 2016, les dispositifs zéro charge patronale, pour les primo employeurs et les entreprises de moins de 250 salariés, ont démontré la capacité de création d'emplois nouveaux et pérennes au sein des TPE/PME. A l'inverse, l'impact du CICE, pourtant doté d'une enveloppe de 40 mds d'€, n'est pas mesurable. Pouvons-nous en conclure que sur les 100 000 emplois censés être sauvegardés, aucun d'entre eux ne l'a été ?

6- Rehausser à 20 salariés le seuil minimum pour élire des représentants du personnel

Il s'agit d'entériner une situation de fait puisque, d'ores et déjà 63% des entreprises de 11 à 20 salariés ne comportent pas de délégué du personnel. Dans les TPE, où le chef d'entreprise travaille parmi ses salariés, la présence d'un représentant du personnel, intermédiaire des salariés auprès du chef d'entreprise, ne se justifie pas.

7- Plafonner les indemnités de licenciement selon la taille des entreprises

Cette proposition est source de beaucoup de fantasmes, au premier rang desquels figure celui de l'employeur sournois, prompt à licencier un salarié sans motif. C'est bien mal connaître les responsables de TPE qui redoutent par-dessus tout de perdre un salarié formé et intégré dans l'entreprise au risque de la désorganiser durablement. Cette proposition est destinée à sécuriser les chefs d'entreprise condamnés pour de simples erreurs de procédure et lever des barrières à l'embauche liées à la complexité du droit du travail.



8- Inscrire le terme « TPE » dans la Constitution française

Sera attribuée l'appellation de TPE aux entreprises qui répondent à certains critères, ex : le nombre de leurs salariés, leur niveau de chiffre d'affaires, etc., et donc identifiables pour l'application de nouvelle législation.

9- Plafonner le montant et le nombre de commissions d'intervention sur les comptes bancaires

Les commissions d'intervention prélevées par les banques sur chaque opération représentent aujourd'hui une grande partie de leurs revenus. Pour ne pas être pénalisantes, ces interventions doivent être réglementées en nombre ou en montant.

10- Autoriser la portabilité des comptes bancaires professionnels

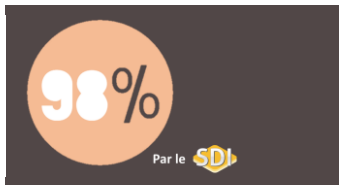
70% des TPE ne disposent que d'un seul compte bancaire et il leur est très difficile de changer de banque. Une solution consisterait à attribuer un numéro de compte unique aux TPE et d'autoriser la portabilité de ce compte de banque en banque comme lorsque nous changeons d'opérateur téléphonique mais que nous conservons le même numéro de portable.

11- Rendre les micro-crédits accessibles pour les TPE

Nous souhaitons rendre les micro-crédits de BPIFrance accessibles pour financer la trésorerie des TPE. Aujourd'hui, seul le dispositif «renforcement de la trésorerie» est disponible, mais il est faiblement opérant puisque trop limité et sous la seule maîtrise des banques.

12- Revaloriser l'artisanat

Le déficit d'image de l'artisanat, et dans une moindre mesure du commerce, continue à être trop souvent relayé par l'institution de l'Education Nationale qui place les filières professionnelles au bas de son échelle de valeurs. Dans ce contexte, les professionnels indépendants les plus enthousiastes dans leur volonté de transmettre leur savoir-faire à une nouvelle génération estiment non seulement éprouver des difficultés à trouver des jeunes motivés, mais aussi que les enseignements dispensés dans les Centres de Formation



d'Apprentis sont loin de correspondre à la réalité de leurs métiers. Pourtant l'artisanat n'est pas synonyme d'échec scolaire ; bien au contraire...

13- Créer une cellule TPE à Pôle Emploi pour résorber le chômage

La France compte 3,6 millions de chômeurs de catégorie A. Elle compte aussi 2,1 millions de TPE dans lesquels 400.000 emplois restent non pourvus. Si Pôle Emploi venait à créer une cellule TPE pour recruter là où il y a des besoins, le chômage serait divisé par...3. Eh oui...

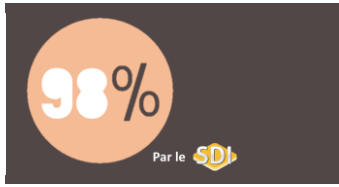
14- Supprimer le RSI au profit d'un rattachement au régime général de la Sécurité Sociale avec liberté de choix du statut

La mise en place du RSI en 2008 constitue une véritable catastrophe industrielle pour des centaines de milliers de professionnels indépendants. Privés de couverture sociale, harcelés par d'incessantes relances de paiement incompréhensibles et bien souvent infondées, les travailleurs non-salariés sont victimes de graves dysfonctionnements humains et informatiques liés à des partages de responsabilité confus entre les URSSAF et le RSI. La situation est telle que la moitié des entreprises nouvelles sont à ce jour constituées sous une forme qui permet au chef d'entreprise d'être assimilé salarié et donc échapper au RSI, quand bien même ses cotisations sociales sont plus élevées. Le RSI doit s'effacer au profit d'un guichet unique rattaché aux URSSAF au sein duquel les individus pourront passer d'un statut de salarié à chef d'entreprise, microentrepreneur, freelance, sans rupture ni abaissement de leurs droits sociaux. Chaque professionnel devra pouvoir choisir de travailler sous statut d'indépendant ou d'assimilé salarié.

15- Supprimer le compte de pénibilité dans les TPE

Il est concrètement impossible à mettre en œuvre au sein des petites structures puisqu'il nécessite une gestion administrative quotidienne personnalisée à chaque salarié. La contrainte financière est pourtant de taille, les professionnels indépendants sont placés face à un risque financier de 1650€/infraction sans disposer d'aucun moyen de protection, car les partenaires sociaux ont refusés de mettre en place les nomenclatures pour simplifier le dispositif et le sécuriser juridiquement.

16- Supprimer le prélèvement de l'impôt à la source



Les propositions des 98 % pour la Présidentielle 2017

Le principe du prélèvement à la source par l'employeur au sein des TPE représente une source importante de conflits et de risques financiers. Une source de conflits car il reviendra au chef d'entreprise de justifier la baisse de rémunération nette versée à ses salariés, le tout sans dévoiler le taux de prélèvement appliqué aux uns et aux autres, sous peine d'une amende de 10.000€. Le prélèvement à la source est aussi une source de risques financiers pour le chef d'entreprise qui peut se voir appliquer des pénalités échelonnées de 5% à 80% des sommes dues à l'administration fiscale en cas de retard, de calcul erroné, ou d'absence de versement.